

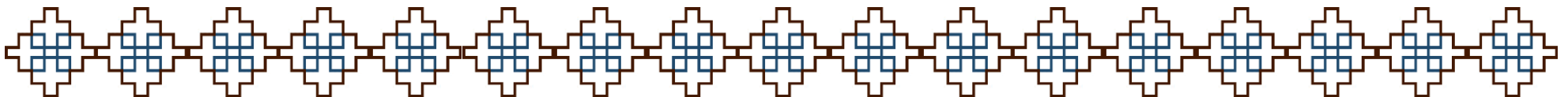


Royaume du Maroc
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
Département de la Culture
Direction du Patrimoine Culturel
Centre de Restauration et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques –
CERKAS



KSAR D'AIT BEN HADDOU
444

RAPPORT Actualisé SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE
FEVRIER 2021



Préambule

Le Royaume du Maroc, Etat partie à la Convention de 1972 a été saisi par le Comité du patrimoine mondial afin de répondre aux décisions formulées lors de sa 43e session, après examen du document WHC/19/43.COM/7B. Un premier rapport a été déjà envoyé au mois de décembre 2020 dans lequel nous avons apporté des éléments de réponse aux décisions prises, excepte le point 8 concernant le rapport actualisé sur l'état de conservation du bien. Devant la difficulté de réaliser un nouveau rapport plus actualisé eu égard aux restrictions sanitaires drastiques liées à la COVID19 prises par le Maroc, nous avons sollicité une dérogation jusqu'à la fin du mois de mars 2021 pour pouvoir le préparer.



Réponse au paragraphe 8 de la décision WHC/19/43.COM/7B.

8. Demande en outre à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1^{er} décembre 2020, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 45^e session en 2021.

Situé à 30 km au nord-ouest de la ville de Ouarzazate, dans la Commune territoriale d'Aït Zineb, Cercle Amerzgane, le site le bien ksar Aït Ben Haddou, un des plus importants ksour de la région du sud-est du Maroc, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987. Depuis, il a acquis une aura nationale et internationale d'envergure. Construit entièrement en terre sur un terrain perché et tourmenté, le site est devenu une des icônes les plus véhiculées des sites patrimoniaux du Maroc.

L'habitat de cet ensemble architectural se présente sous forme d'un groupement compact, fermé et inexpugnable. Il répond à un modèle d'organisation traditionnelle du peuplement, en forme d'habitat communautaire fortifié qui s'ajuste aussi à un mode de vie rural avec ses coutumes et ses traditions locales. Ses constructions (maisons, mosquée, synagogue, kasbahs, etc.) sont intégralement érigées en terre crue coffrée et damée par couches et l'adobe. Édifices durables s'illustrant par leur grandeur, leur majesté et leur grande qualité de confort thermique, ils forcent l'admiration par leur parfaite intégration dans le paysage naturel présaharien. De ce point de vue, ksar Aït Ben Haddou constitue un des meilleurs exemples du particularisme architectural régional du sud du Maroc.

Le site d'Aït Ben Haddou avait connu dès le début des années quatre-vingt-dix (1990-1995) une série d'interventions de restauration exécutée par le Centre de Restauration et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques (CERKAS), avec l'appui financier du P.N.U.D et l'assistance technique de l'UNESCO. Le site se trouvait dans un état presque d'abandon et ses composantes fortement dégradés. Une situation qui traduisait les mutations sociales que connaissent la société rurale marquée principalement par l'éclatement des structures sociales traditionnelles et l'exode

rurale. Les premiers travaux ont été réalisés dans l'objectif de revitaliser le site et revaloriser ses composantes patrimoniales et environnementales en les intégrant au sein du processus de développement durable de la région.

Entre 1995 et 2000, le site a connu une période de régression et sa situation devint préoccupante. C'est ce qui a incité le Centre du Patrimoine mondial lors de sa 26e session tenue à Budapest à réitérer sa demande auprès des autorités marocaines pour prendre les mesures nécessaires à la création d'un socle de ressources humaines spécialisées et la mise en place d'un plan de gestion du site. C'est ainsi qu'en 2006, toutes les parties prenantes avaient décidé de conjuguer leurs efforts pour mettre en place un plan de gestion qui propose une stratégie pour la protection, la restauration et la mise en valeur du bien. En même temps, des mesures préventives d'urgence ont été définies et approuvées par les instances responsables de la sauvegarde. Des mesures et des actions ont été effectués pour parer à la dégradation du site.

Après la préparation du plan de gestion et sa mise en œuvre, des changements tangibles et mesurables sont devenus visibles sur le site. L'objectif de concilier conservation et développement est grandement atteint.

À la fin de 2012, le plan de gestion arriva à son terme. Des réalisations concrètes ont consolidé l'image d'un site exceptionnel. Une des résultats les plus importantes est l'intérêt porté aux différents espaces réappropriés par les habitants du ksar après leur abandon. La construction du pont reliant les deux rives de l'oued El Maleh a créé une nouvelle dynamique dans et autour du site. A partir de 2014 et suite aux inondations dévastatrices, l'Etat marocain a doublé d'efforts pour préserver les valeurs du site et son caractère exceptionnel universel.

Actuellement, le ksar est le site en terre le mieux conservé dans les vallées présahariennes du Maroc. Des efforts se multiplient pour maintenir cet état dynamique et trouver des solutions aux problèmes qui risquent de porter atteinte au processus de conservation et de valorisation des différents espaces du ksar.





Zone vivrière non constructible

Khettaras

Ruines d'une enceinte fortifiée

Ruines d'un grenier collectif (*Ighrem n'iqddarn*)

Ksar Aït Ben Haddou

Nouveau village Issiuid

Oued El Maleh

Route Ouarzazate-Tamdaht

Orthophoto
CERKAS/EPFL
2004

0 50 100 150 200 m

Etat de conservation du bien

Sur le plan « urbanistique », les principes et directives ayant présidé initialement à la création de ksar Aït Ben Haddou sont intégralement conservés. Sa trame et sa morphologie, avec ses éléments structurants notamment lieux de culte, places, habitations, tours qui constituent des repères visuels, cimetière, mur d'enceinte qui entoure le ksar matérialisant les limites physiques du bien à proprement parler. L'ordonnancements des bâtiments et la configuration viaire héritée au moins du temps de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont toujours conservés.

Sur le plan architecturale, les constructions historiques sont aussi conservées à travers les interventions de restauration ou d'entretien préventif. L'ordonnement architectural d'origine, les formes architectoniques, les proportions, la nature et les agencements des éléments de décor sont tous respectés et préservés. Les matériaux et techniques de construction traditionnelle sont dans l'ensemble maintenus grâce à un savoir-faire vivant et une maîtrise parfaite des modes de construction locale. Les velléités de vouloir introduire de nouveau matériaux notamment le ciment ont jusqu'ici échoué grâce au système de suivi continu du comité de contrôle des infractions (Commune rurale, Division de l'Urbanisme, Agence Urbaine, CERKAS). Une attention particulière est également portée aux portes et fenêtres donnant sur les ruelles, pour maintenir l'usage du bois.

Dans son ensemble, le site d'Aït Ben Haddou est conservé malgré quelques rares cas d'abandon de constructions ou des dégâts produits par les inondations particulièrement celles de 2014 qui induisent des désintégrations partielles de différentes envergures. Les parties endommagées sont situées sur la ruelle principale en bas du ksar ainsi que le bâtiment sommital appelé « le grenier des potiers ». Le passage vers la forteresse aménagée en pierres s'est effondré également. Les travaux d'aménagement, de consolidation et de reconstruction des passages et des habitations ont été réalisés lors du



projet de restauration des maisons d'un montant de 12 millions de dirhams du ksar à partir de 2016. Dans les rapports précédents, nous avons signalé tous les projets réalisés à Aït Ben Haddou et dans ses environs, surtout à partir de 2014, comme :

- travaux d'élargissement et de renforcement de la route provinciale 1506 du point kilométrique 60 au point kilométrique 74, 717 (route qui mène vers le site d'Aït Ben Haddou sur 14 km à partir de la route principale n°09);
- travaux d'aménagement de la séguia (canal d'irrigation) qui traverse le ksar d'Aït Ben Haddou d'une longueur de 281,50 m;
- restauration des maisons du ksar.

Au niveau juridique, la protection du site s'est renforcée par l'élaboration du plan d'aménagement et de sauvegarde homologué par Décret n° 2.15.187 du 30 mars 2015 et publié au Bulletin officiel n° 6350 du 9 avril 2015. Ce plan a bien défini les différents aménagements et interventions à l'intérieur du périmètre classé (bâtiments à restaurer, à réhabiliter, à renforcer). Il définit également les activités en rapport avec l'aménagement des espaces (voir rapport 2018).

La carte de l'état de conservation (voir ci-dessous) indique que l'essentiel des constructions est dans un bon état de conservation : Les espaces publics, les trois kasbahs, les maisons et constructions occupées par des boutiques sont préservés, les espaces culturels sont aussi bien conservés (mosquée, synagogue, marabout).

Comme souligné, la gestion du bien Ksar Aït Ben Haddou dans son cadre est parfaitement maîtrisée. L'état de conservation des composantes essentielles et significatives du bien se trouve dans un très bon état, soutenu en cela par le nouveau plan de gestion (2020/2030) qui rassemble l'ensemble des partenaires autour de la protection et la valorisation d'Aït Ben Haddou, dans une logique de développement durable. Ce plan constitue également un outil assurant la surveillance des bonnes

pratiques de conservation et de protection dans une optique de pérennisation de la valeur universelle exceptionnelle du site. De ce fait, les attributs de la valeur universelle du bien sont maintenus.

En plus du plan de gestion, des mesures de veille pour la sauvegarde du site seront mis en marche pour consolider les attributs du bien particulièrement par des mesures juridiques et réglementaires à travers le projet de loi concernant la protection du patrimoine qui introduit de nouveaux concepts comme le patrimoine immatériel, la notion du paysage culturel, l'approche paysage urbain historique, l'instauration des plans de gestion des sites et des monuments, les études d'impact sur le patrimoine et l'archéologie préventive.

Pour la sensibilisation au patrimoine culturel et particulièrement le site d'Aït Ben Haddou, le CERKAS a certes contribué à développer une sensibilisation de la population, des autorités locales et institutionnelles envers l'importance culturelle et socio-économique du ksar. Cette action s'est traduite par des contacts fructueux qui ont débouché sur une collaboration étroite avec les habitants, les représentants des collectivités locales et l'Association Aït Aïssa pour le développement.

Le Centre CERKAS a toujours développé une série d'activité de sensibilisation et de communication destinée au public et aux communautés notamment durant la célébration annuelle du mois du patrimoine (18 avril-18 mai) comme des journées d'études, des expositions et des visites guidées du site.

En 2019, le site a été associé au programme de formation organisé par le Centre Régional des Etats arabes pour le patrimoine mondial à Ouarzazate entre le 25 janvier et le 1er février 2019.



Gestionnaires des sites du patrimoine mondial dans les Etats arabes participant à la 3e atelier de formation à Ouarzazate en 2019.



E1 Etat d'occupation du ksar d'Aït Ben Haddou en 2021

Murs de fortification (partie haute)

2009

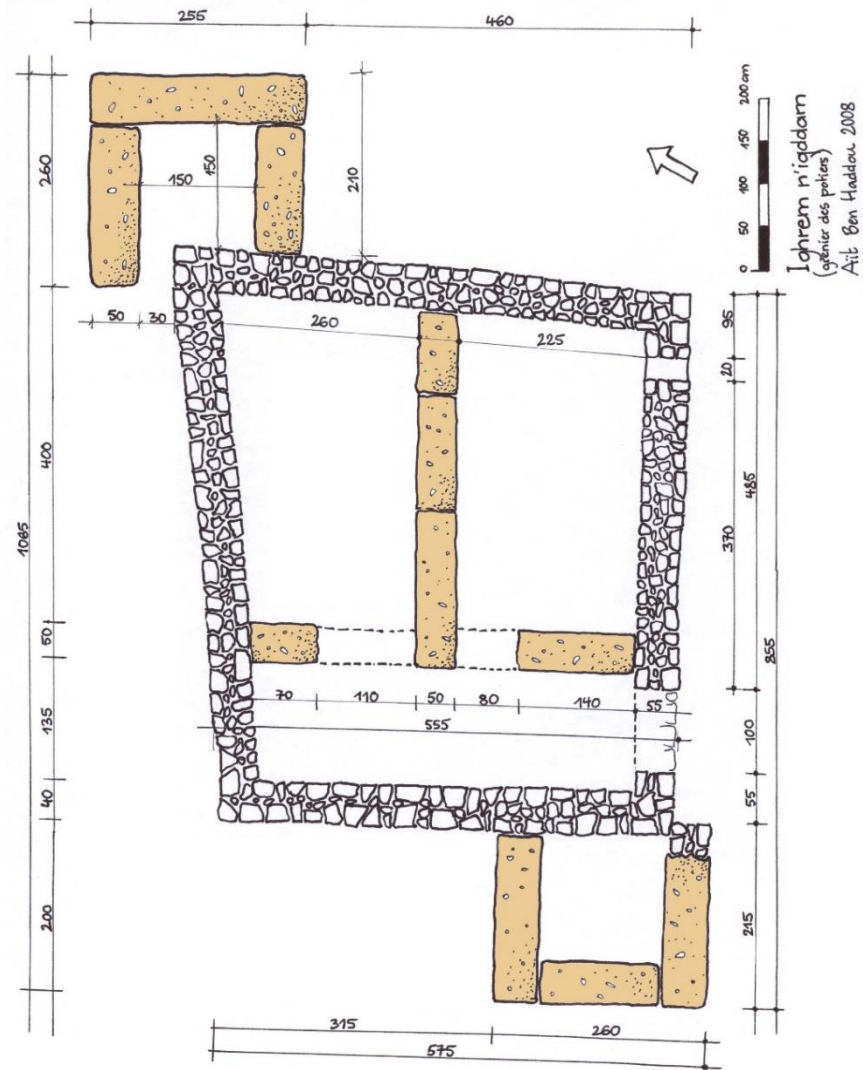


2007

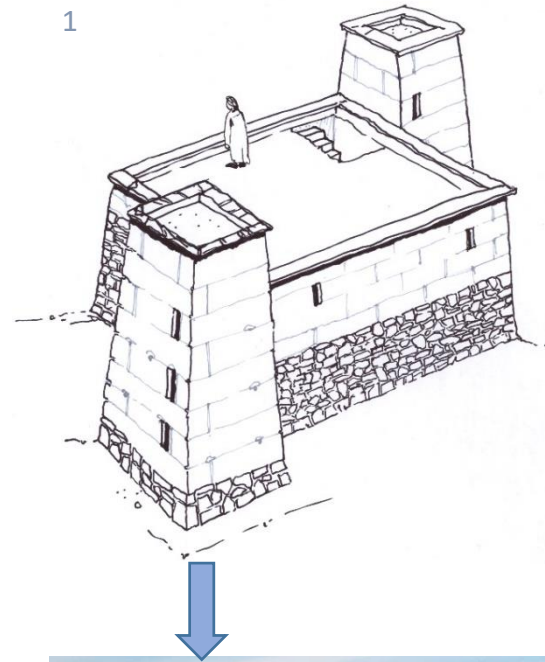


2009

2011

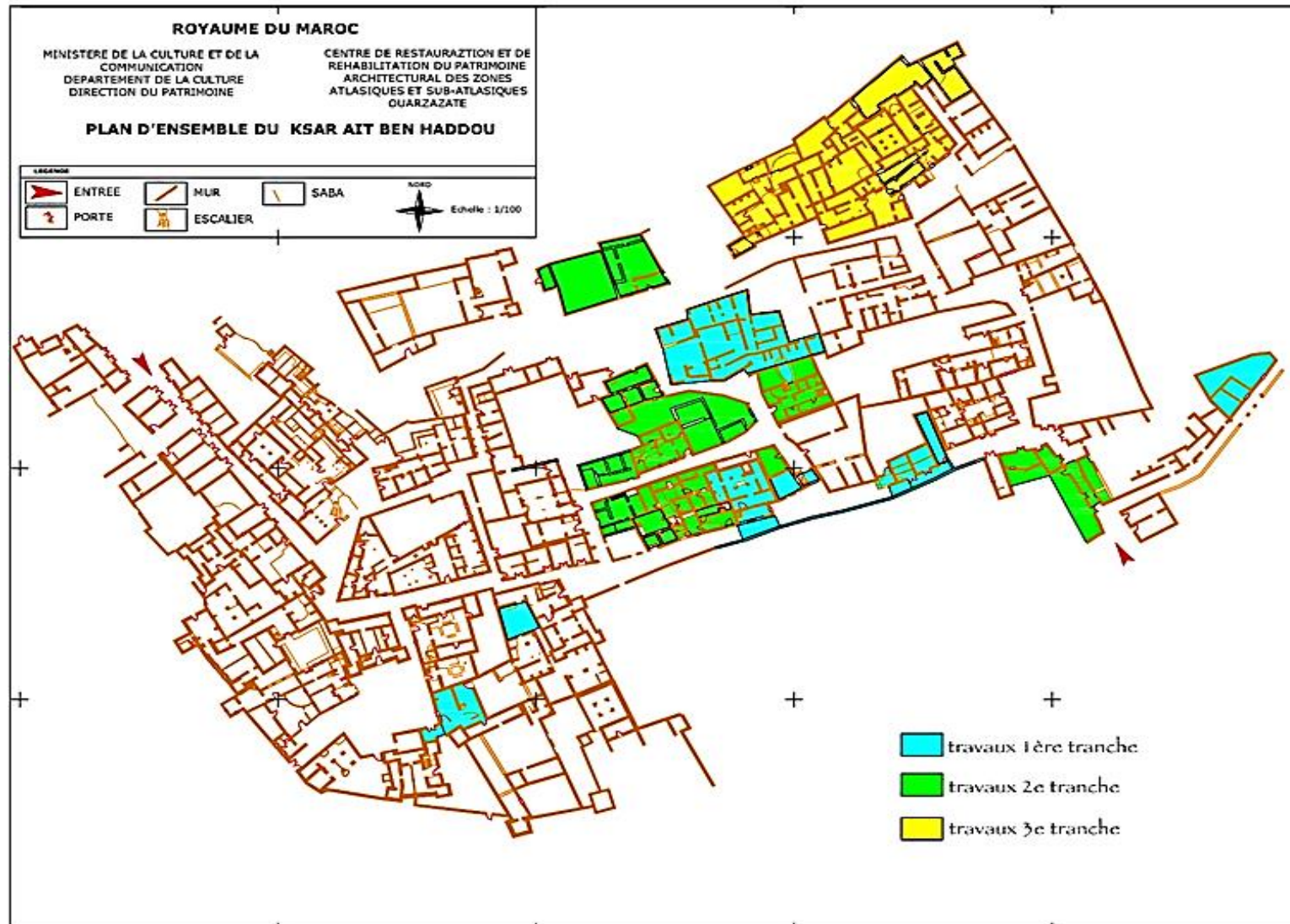


202
1



Ighrem n'Iqddarn (grenier des
potiers)





Les différentes parties ciblées par les travaux de restauration surtout après les inondations de 2014



Entrée principale et ruelle bien entretenues. 2021



La façade de la demeure seigneuriale –tighermt- après son effondrement lors des inondations de 2014 et sa restauration en 2018



Vue panoramique en 2021

Les autorités marocaines en concertation avec la délégation permanente du Royaume auprès de l'UNESCO, le bureau de l'UNESCO à Rabat et le Centre du patrimoine mondial, sont disposées à recevoir, le cas échéant, une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial-ICOMOS.

Il convient ici de souligner qu'il n'existe aucune inquiétude ou problème de conservation identifié, pouvant avoir un impact sur la VUE du bien. Comme démontré dans la réponse au paragraphe 9, la gestion du bien du patrimoine mondial dans son cadre est parfaitement maîtrisée. Le Bien dans son ensemble et les composantes qui font sa valeur se trouve dans un très bon état.